



La Présidence De la Polynésie française

BUREAU DE LA COMMUNICATION
Communiqué de Presse
Lundi 23 mars 2020

Note aux armateurs dans le cadre de la lutte contre le Covid 19

La lutte contre le Covid 19 est entrée en phase de confinement depuis le vendredi 20 mars 2020 à minuit. Cette situation est exceptionnelle nous impose de faire preuve de prudence et de solidarité.

Si la phase 3 restreint fortement le déplacement des personnes, elle maintient en état de fonctionnement des activités jugées essentielles.

Dans ce cadre, il a été décidé de suspendre le transport des personnes vers les îles, par avion et par bateau, mais de **maintenir le transport du fret**. L'acheminement des marchandises est vital pour la vie des îles et il est de notre devoir et de notre responsabilité de tout faire pour préserver ce lien.

Afin de maintenir le lien avec les archipels qui n'a jamais été aussi crucial qu'en cette période, les armateurs sont ainsi invités par le ministère du Logement, en charge des transports interinsulaires, à prendre toutes les mesures permettant d'assurer la continuité de ce service essentiel et de préserver la santé des personnels et des équipages.

Voici quelques recommandations que certains armateurs ont déjà commencé à mettre en oeuvre:

- Informer et former les personnels et les équipages aux gestes barrières.
- Mettre en place un contrôle sanitaire des équipages au départ et à l'arrivée de Papeete, ainsi que des personnels assurant l'enregistrement et la réception des marchandises.
- Communiquer sur les réseaux sociaux et auprès des communes dans les îles les horaires d'arrivée des navires pour inviter la population à étaler la récupération des marchandises sur une plus grande plage horaire.
- Solliciter si nécessaire la présence des policiers municipaux pour veiller au bon déroulement des opérations de récupération des marchandises.
- Organiser à terre un balisage pour la mise en place d'une file d'attente respectant les distances de sécurité de 1 mètre entre chaque personne.
- Organiser un espace de récupération à quai plus large qui permette d'éviter la cohue.
- Donner aux membres d'équipage au contact des usagers des gants et des masques si cela est possible.

- Mettre du gel hydro-alcoolique à disposition des usagers lors de la récupération des marchandises. Leur demander de respecter les distances de sécurité de 1 mètre dans la file d'attente. N'autoriser dans la file d'attente que la personne qui signe le document de réception de la marchandise et qui enlève la marchandise.
- Demander aux usagers de venir avec leur propre stylo pour signer les documents.
- A Papeete demander le concours de la police portuaire pour gérer le flux des voitures à l'entrée du port et sur les quais.

La mise en œuvre de ces recommandations permettra d'assurer sans risque sanitaire l'acheminement et la délivrance des marchandises essentielles aux îles dans cette période de confinement.

Le ministre du Logement, en charge des transports interinsulaires, remercie des efforts consentis pour soulager la situation des îles. La DPAM (direction polynésienne des affaires maritimes) reste à la disposition des armateurs au besoin (accueil.dpam@maritime.gov.pf)

-0-0-0-0-0-